

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

IDE DYNAMIC Compartiment EURO

Action IC (Code ISIN : FR0013300472)

Compartiment de la SICAV IDE DYNAMIC, Société par Actions Simplifiée, gérée par INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le compartiment de la SICAV a pour objectif de rechercher une performance nette de frais de gestion supérieure à 8,6% pour les actions IC sur une base annuelle.

La société de gestion rappelle aux souscripteurs potentiels que l'objectif de gestion cité ci-dessus est fondé sur la réalisation d'hypothèses de marché arrêtées par la société de gestion et ne constitue en aucun cas une promesse de rendement ou de performance de l'OPCVM.

Le compartiment est géré de manière active et discrétionnaire sans référence à un indice. En conséquence, il n'y a pas d'indicateur de référence représentatif.

Le compartiment de la SICAV est de classification « Actions des pays de la zone euro ». Le compartiment de la SICAV est exposé à hauteur de 60 % minimum aux marchés des actions des pays de la Zone Euro. **Il investit à 75% au moins en actions de sociétés des pays de la Zone Euro, et autres titres admis dans la définition du Plan d'Epargne en Actions, de toutes tailles de capitalisation. Le Compartiment est susceptible d'investir principalement dans des sociétés de petites et moyennes capitalisations (capitalisations inférieures à 8 milliards d'euros).**

La stratégie est basée sur le choix de valeurs sans contrainte de secteur d'activité, ni d'appartenance à un indice.

La sélection de titres s'appuie sur un processus d'analyse fondamentale des entreprises, qui retient principalement les critères d'investissement suivants : la qualité du management de l'entreprise, les perspectives de croissance de ses résultats, les perspectives de son marché, la pertinence de la stratégie mise en œuvre, la situation financière de l'entreprise.

Il est ensuite procédé à une appréciation de la valorisation de l'entreprise au regard de ses fondamentaux et des conditions de marché.

La sélection vise à optimiser le couple rendement / risque des investissements dans le temps.

La stratégie est basée sur le choix de valeurs sans contrainte de secteur d'activité ni d'appartenance à un indice.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

Le compartiment s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

- **De 60% à 100% aux marchés d'actions**, de toutes zones géographiques, de toutes tailles de capitalisation y compris de petites et moyennes capitalisations (capitalisations inférieures à 8 milliards d'euros), de tous les secteurs, dont :
- 60 % minimum aux marchés des actions des pays de la zone euro.

- de 0% à 10% aux marchés des actions des pays de l'OCDE, hors de la zone euro et hors pays émergents.

- **De 0% à 40% en instruments financiers de taux** (titres de créances, instruments du marché monétaire) de tous émetteurs, souverains, du secteur public et privé, de l'OCDE, de toutes notations ou non notés, dont :

- de 0% à 25% de l'actif net en instruments de taux spéculatifs selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non notés, à l'émission ou en cours de vie.

- de 0% à 20% de l'actif net en obligations convertibles, échangeables, remboursables en actions.

La fourchette de sensibilité de la partie exposée au risque de taux est comprise entre 0 et 10.

- **De 0% à 10% au risque de change** sur des devises hors euro ou à des marchés autres que ceux de la zone euro.

Le compartiment peut être investi :

- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire.
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur :

- les contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisés à titre de couverture des risques action, de taux et de change et dans des titres intégrant des dérivés tels que des obligations convertibles, échangeables ou remboursables en actions, obligations *callable* et *puttable*.
- les dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale.

Durée de placement recommandée : supérieure ou égale à 5 ans
Ce compartiment pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai.

Conditions de souscription et rachat :

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour de valorisation avant 12 heures 30 (heure de Paris) par le dépositaire et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour (J) calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés légaux en France ou des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du compartiment et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du compartiment de la SICAV.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du compartiment est susceptible d'évoluer dans le temps.

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce compartiment est classé en catégorie 5 en raison de son exposition importante aux marchés des actions, y compris de petites et moyennes capitalisations qui peuvent connaître des fluctuations importantes et induire une forte volatilité de la valeur liquidative, donc un profil de risque et de rendement élevé.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

Risque de liquidité : Il présente le risque qu'un marché financier (actions de petites capitalisations ou obligations), lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tension sur ces marchés, ne puisse absorber les volumes de transactions (achat ou vente) sans impact significatif sur le prix des actifs. Dans ce cas, la valeur liquidative peut baisser plus rapidement et plus fortement.

Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

Les titres évalués « spéculatifs » selon l'analyse de la société de gestion ou des agences de notation ou non notés présentent un risque accru de défaillance, et sont susceptibles de subir des variations de valorisation plus marquées et/ou plus fréquentes, pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment de la SICAV, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements.

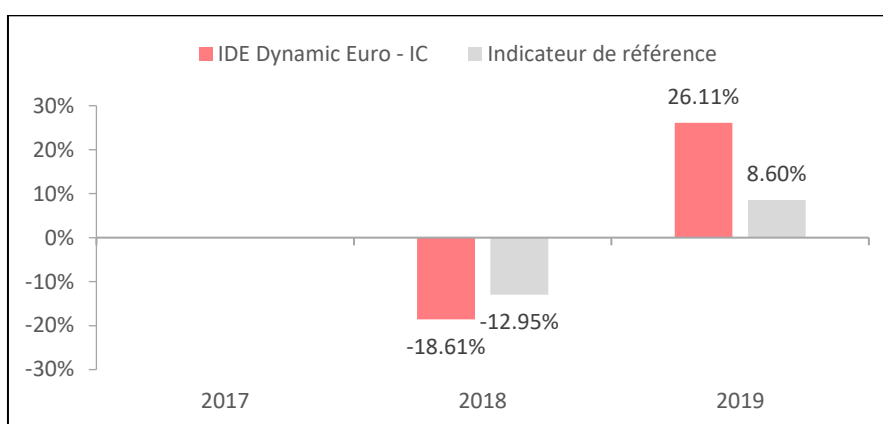
FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	3% maximum
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de l'action du compartiment de la SICAV au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée.	
FRAIS PRELEVES PAR LA COMPARTIMENT SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,20%
FRAIS PRELEVES PAR LE COMPARTIMENT DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
Commission de surperformance (**)	Néant (suppression de la commission de surperformance à compter du 01/01/2020) 2,08% pour l'exercice clos au 31/12/2019 (**)

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice clos au 31/12/2019. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce compartiment, disponible sur le site internet www.ide-am.eu

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions à l'exclusion des éventuels frais d'entrée.

Les performances du compartiment et celles de l'indicateur de référence sont calculées coupons réinvestis et en EUR.

- **DATE DE CREATION DU COMPARTIMENT DE LA SICAV** : 31/12/2014

- **DEVISE DE LIBELLE** : Euro

- **CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE** :

(**) Jusqu'au 31 décembre 2018, l'indicateur de référence est l'EURO-STXX TMI, dividendes nets réinvestis. Pour 2019, la performance de la classe d'actions IC est comparée à l'objectif de 8,6%. La commission de surperformance est supprimée à compter du 1^{er} janvier 2020.

INFORMATIONS PRATIQUES

Souscripteurs/ Personnes Non Eligibles : les *US persons* (personnes américaines) et les NPFFI (*Non Participating Foreign Financial Institutions* – institutions financières qui décident de ne pas collaborer avec l'agence américaine en charge de la collecte des taxes et du code fiscal) ne peuvent souscrire d'actions de la SICAV. (Cf. prospectus).

NOM DU DEPOSITAIRE : CREDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL (CIC)

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE COMPARTIMENT (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus du compartiment de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement au porteur en français dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE – 3, Rue de Messine – 75008 Paris – Tél : 33 (0)1 85 08 25 90

ou par e-mail à l'adresse suivante : contact@ide-am.eu

ADRESSE WEB : le prospectus et les statuts sont également disponibles sur le site www.ide-am.eu.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Auprès de la société de gestion.

LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR LES AUTRES COMPARTIMENTS : Auprès de la société de gestion.

REGIME FISCAL : Le compartiment est éligible au PEA.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions de la SICAV peuvent être soumis à taxation.

La SICAV n'est pas assujettie à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par la SICAV ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par la SICAV dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

Il est conseillé à l'investisseur de se rapprocher de son conseiller fiscal ou de son chargé de clientèle habituel afin de déterminer les règles fiscales applicables à sa situation fiscale particulière.

POLITIQUE DE REMUNERATION : Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.ide-am.eu ou sur simple demande formulée auprès de la société de gestion.

La responsabilité d'INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de la SICAV.

**Ce compartiment de la SICAV est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
INVESTISSEURS DANS L'ENTREPRISE est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 08/05/2020**